



Identification et traçabilité des porcs



- Productions animales
- Conduite des élevages et qualité

L'identification des animaux permet de retracer toute la chaîne de production et effectuer un suivi sanitaire rigoureux.



Porcelet avec boucle d'identification

Intérêts de l'identification

- Disposer d'un **suivi technique et économique** de l'élevage afin d'optimiser les performances et identifier des points d'amélioration.
- Réaliser le **suivi sanitaire** de chaque animal avec un **enregistrement des traitements** (cf. registre d'élevage et bilan sanitaire d'élevage).
- Tracer toute la chaîne de production, ou **traçabilité**, de la viande commercialisée.

Les animaux concernés

- Tout animal qui part de son exploitation de naissance pour être engraisé dans une autre exploitation.
- Tout animal qui quitte une exploitation d'élevage pour l'abattoir.

Pour les porcs destinés à l'engraissement, Il est conseillé de réaliser les marquages **au moins 3 semaines avant leurs départs**. Cela permet la résorption d'éventuels hématomes.

Les procédés de marquage

L'identification peut être réalisée selon 3 méthodes :

- Le tatouage
- La pose d'une boucle auriculaire
- La frappe
- La puce électronique individuelle (dispositif coûteux)

Il est plus facile de tatouer les porcelets lorsqu'ils sont **sous leur mère**. Ils sont plus facilement manipulables et la mère amoindrit le stress.

Le marquage est réalisé à un endroit spécifique, afin d'indiquer la destination de l'animal :

- **à l'oreille** pour les **porcelets quittant leur exploitation de naissance** vers un autre site d'élevage pour y être engraisés.
- **à l'arrière de l'épaule** pour les **porcs destinés à l'abattoir** (porcs en fin d'engraissement).

- **à l'oreille** pour les porcelets directement destinés à l'abattoir et ne pouvant être tatoués à l'épaule (animaux pas assez conformés et risque d'hématomes).

Le système de codification local

En Nouvelle-Calédonie, l'indicatif de marquage est constitué d'une **combinaison unique** et propre à chaque exploitation. Il est constitué de deux lettres et deux chiffres.

Par exemple, le tatouage M7B012 d'un **reproducteur** signifie :

- M : animal issu de l'élevage MARTIN
- 7 : année de l'animal dans une décennie donnée (ex: 2017)
- B : mois de naissance (A : janvier, B : février...)
- 012 : rang de naissance dans le mois au sein de l'élevage en question



Marine CONSTANT
Upa Porcine
27/09/2023
<https://ucs.nc/porcine/>, L'Upa Porcine en Nouvelle-Calédonie





Spécificités pour les reproducteurs

Les porcins reproducteurs sont **identifiés individuellement** dans l'exploitation de naissance et peuvent

circuler ensuite d'une exploitation à une autre sans nouvelle identification.

Le numéro d'identification individuelle est de la responsabilité de l'éleveur. Il a le choix d'apposer un tatouage comme les élevages de sélection ou d'y mettre une boucle à chaque oreille avec un numéros intègre.

Les reproducteurs doivent être identifiés par l'indicatif de marquage de leur dernier site de détention avant le départ pour l'abattoir, comme les porcs de boucherie (tatouage à l'épaule).



Auteurs

- **UPRA PORCINE**



Marine CONSTANT

Upra Porcine

27/09/2023

<https://ucs.nc/porcine/>, L'Upra Porcine en Nouvelle-Calédonie

